



PROT O C O L E

**Assemblée primaire
du 18 décembre 2017**

<u>Ouverture</u>	:	19 H 30, à la halle des fêtes de Moréchon
<u>Présidée par</u>	:	M. Sylvain Dumoulin, Président
<u>Présents</u>	:	- le Conseil communal au complet - la secrétaire communale - quelques 100 citoyennes et citoyens

Au nom du conseil communal, M. le Président souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette assemblée primaire dédiée principalement à deux objets décisionnels, le budget 2018 de la Municipalité et le règlement d'état-major de conduite communal.

Il relève avec plaisir la présence d'une centaine de personnes qui ont bravé les conditions hivernales pour participer à cette soirée, ce qui démontre leur intérêt pour les affaires communales et leur bonne marche. Il les en remercie.

Les assemblées ont été convoquées dans le délai de 20 jours, ceci en conformité avec la loi sur les communes. Les budgets étaient consultables auprès du service financier de la commune durant le délai de la convocation.

Les citoyennes et les citoyens ont déjà pu prendre connaissance des budgets 2018 de la Municipalité et de la Bourgeoisie, des crédits d'engagement et du règlement d'état-major de conduite communal par une publication dans le bulletin communal « Savièse informations », sur le site internet de la Commune et recevoir les informations souhaitées auprès de notre administration.

Le budget 2018 de la Municipalité, proposé ce soir, est relativement équilibré dans son fonctionnement alors que les investissements, avec 9,5 mios d'investissements bruts, sont légèrement plus audacieux qu'à l'accoutumée.

Ce montant peut paraître conséquent, mais cela reflète les investissements nécessaires pour la Commune dans ces prochaines années. Il s'agit aussi de la volonté du conseil communal d'avoir une politique d'investissements un peu plus entreprenante.

Dans les divers, le Conseil communal répondra volontiers aux questions, dont une a été posée par écrit ces derniers jours.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président propose de nommer MM. Joseph Dubuis et Damien Luyet comme scrutateurs pour ces assemblées. La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée. M. le Président remercie d'ores et déjà ces deux personnes pour avoir accepté cette tâche.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation des assemblées de ce soir, soit :

ORDRE DU JOUR

Assemblée primaire

1. procès-verbal de la dernière assemblée
2. nouveau quartier Saint-Germain Centre – crédit d'engagement – approbation
3. dépôt des travaux publics – crédit d'engagement – approbation
4. zone de détente et de sports de Oure – crédit complémentaire – approbation
5. présentations du budget 2018 et du plan quadriennal 2018-2021 de la Municipalité
6. approbation du budget 2018 de la Municipalité
7. règlement EM de conduite communal – approbation
8. divers

Assemblée bourgeoisiale

1. procès-verbal de la dernière assemblée
2. présentation du budget 2018 de la Bourgeoisie
3. approbation du budget 2018 de la Bourgeoisie
4. agrégation d'une nouvelle personne
5. divers

La parole n'étant pas demandée, M. le Président déclare l'assemblée primaire habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis et accepté.

Table des matières

Table des matières	3
Assemblée primaire	4
1. Procès-verbal de la dernière assemblée	4
2. Nouveau quartier Saint-Germain Centre – crédit d’engagement – approbation	4
3. Dépôt des travaux publics – crédit d’engagement – approbation	6
4. Zone de détente et de sports de Oure – crédit complémentaire – approbation	7
4.1. Questions de citoyens	9
5. Présentations du budget 2018 et du plan quadriennal 2018-2021 de la Municipalité	10
5.1. Question de citoyens	12
6. Approbation du budget 2018 de la Municipalité	12
7. Règlement EM de conduite communal – approbation	12
8. Divers	14
8.1. Révision du règlement de constructions et de zones	14
8.2. NPA 1965 Savièse	14
8.3. Question écrite d’une citoyenne – conseil général	15
8.4. Routes et trottoirs - déblaiement de la neige	16
8.5. Vallée de la Morge – saison hivernale	16
Assemblée bourgeoisiale	17
1. Procès-verbal de la dernière assemblée	17
2. Présentation du budget 2018 de la Bourgeoisie	17
2.1. Récapitulation des charges et des revenus du compte de fonctionnement	17
2.2. Récapitulation des dépenses et des recettes du compte des investissements	18
3. Approbation du budget 2018 de la Bourgeoisie	18
4. Agrégation d’une nouvelle personne	18
5. Divers	19

L'assemblée primaire

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Les procès-verbaux des assemblées primaire et bourgeoisiale ne sont plus lus par la secrétaire communale, en référence à la décision prise le 28 novembre 2011. Ils sont désormais intégralement publiés sur le site internet de la Commune.

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 16 octobre dernier est accepté tel que publié sur le site internet de la Commune, avec les remerciements à son auteure, la secrétaire communale.

2. Nouveau quartier Saint-Germain Centre – crédit d'engagement – approbation

Le projet Saint-Germain Centre est toujours en recherche de financement. De nombreux contacts ont été pris avec des caisses de pensions et des banques.

Dans un premier temps, il a été décidé de se limiter aux institutions valaisannes pour prospecter local. Le projet plait, intéresse, plusieurs institutions sont séduites par le bâtiment médical et les logements. Par contre, il faut l'avouer, les commerces et le bâtiment privé public gastronomique suscitent moins de passion.

L'objectif, dans un premier temps, du Conseil de fondation est vraiment de convaincre des investisseurs pour le projet dans son intégralité, ceci pour faire en sorte que l'ensemble des bâtiments puissent être construits. Cette démarche prend plus de temps que prévu, mais il est gardé bon espoir de trouver un investisseur.

Des contacts sont actuellement en cours avec un groupe intéressé par l'ensemble du projet, mais qui veut encore des garanties. La phase de négociations est engagée, à voir si elles déboucheront sur du concret.

La mise à l'enquête publique est terminée, elle n'a pas suscité d'oppositions au projet. En principe une autorisation de construire devrait entrer en force au printemps prochain.

Si tous les voyants venaient à être au vert, la Commune doit être en mesure de pouvoir débiter, en parallèle, les travaux du parking, travaux qui font l'objet de ce crédit d'engagement.

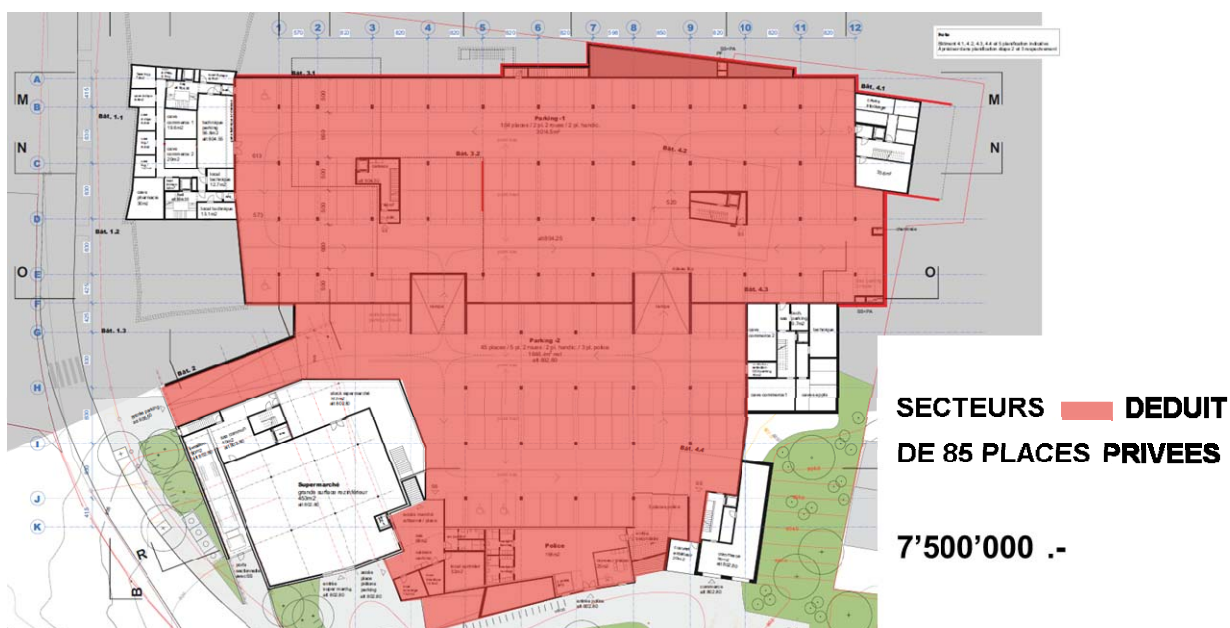
Selon l'article 10 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes, l'organe appelé à prendre une décision générant immédiatement ou ultérieurement des charges ou des revenus pour la commune doit être informé au préalable des coûts, des coûts induits, du financement et des répercussions sur l'équilibre des finances, aussi, M. le Président cède la parole à M. Vincent Reynard, vice-président de la commune et responsable de la commission des finances pour la présentation de ce crédit d'engagement.

Ce crédit d'engagement porte sur la construction des places communales sises dans le parking et l'aménagement de la place centrale. Le coût des travaux à charge pour la Commune est estimé à CHF 10 mios, répartis sur les années 2018 à 2021, financés par un autofinancement et un emprunt, selon la planification budgétaire ci-après :

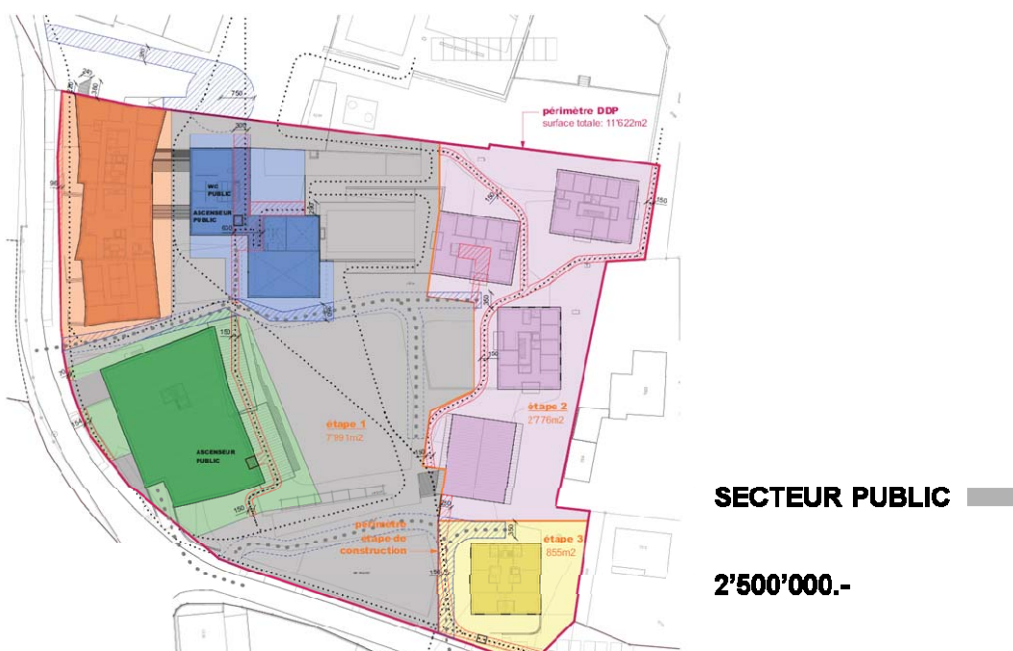
PLANIFICATION BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES	AUTO-FINANCEMENT	EMPRUNT
2018	1'900'000.00	0.00	1'237'000.00	663'000.00
2019	3'000'000.00	0.00	1'568'000.00	1'432'000.00
2020	3'000'000.00	1'000'000.00	1'636'000.00	1'364'000.00
2021	2'100'000.00	0.00	989'000.00	1'111'000.00
	10'000'000.00	1'000'000.00	5'430'000.00	4'570'000.00

prélèvement s/fond
abri sans incidence
s/emprunt à réaliser

Cet investissement de 10 mios comprend un parking à hauteur de CHF 7,5 mios, déduction faite de 85 places privées



et un secteur public à hauteur de CHF 2,5 mios



Les charges et les recettes découlant de cet investissement sont estimées ainsi :

COÛTS INDUITS		2018	2019	2020	2021	2022
INTERETS (estimés à 1%)	1.00%	6'630.00	20'950.00	34'590.00	45'700.00	45'700.00
AMORTISSEMENTS (10%)	10.00%	190'000.00	471'000.00	623'900.00	771'510.00	694'359.00
ENTRETIEN, CHAUFFAGE, ELECTRICITE	1.75% parking seul	-	77'000.00	122'500.00	122'500.00	122'500.00
FRAIS DE PERSONNEL		-	-	20'000.00	20'000.00	20'000.00
CHARGES ANNUELLES TOTALES		196'630.00	568'950.00	800'990.00	959'710.00	882'559.00
RECETTES INDUITES						
DDP		-	36'000.00	67'500.00	111'000.00	142'500.00
RECETTES PARKING		-	-	55'000.00	66'000.00	77'000.00
RECETTES ANNUELLES TOTALES		-	36'000.00	122'500.00	177'000.00	219'500.00
CHARGES NETTES ANNUELLES TOTALES		196'630.00	532'950.00	678'490.00	782'710.00	663'059.00

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée est invitée à répondre à la question suivante :
 Acceptez-vous le crédit d'engagement de 10 mio pour la construction des places communales sises dans le parking et l'aménagement de la place centrale ?
 Avec aucune abstention et une voix contre, ce crédit d'engagement est accepté à une évidente majorité par l'assemblée primaire.
 M. le Président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

3. Dépôt des travaux publics – crédit d'engagement – approbation

La réalisation du projet Saint-Germain Centre nécessite le déplacement des locaux des travaux publics. Leur place n'est plus au cœur du village, mais en périphérie de la Commune dans une zone d'activités.

Le secteur du Bouélé a été retenu pour la construction des locaux des travaux publics sur différentes parcelles communales. Quelques procédures administratives sont en cours comme notamment un changement de zone nécessaire pour pouvoir construire ces nouveaux locaux.

Selon l'article 10 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes, l'organe appelé à prendre une décision générant immédiatement ou ultérieurement des charges ou des revenus pour la commune doit être informé au préalable des coûts, des coûts induits, du financement et des répercussions sur l'équilibre des finances, aussi, M. le Président cède à nouveau la parole à M. Vincent Reynard, vice-président de la commune et responsable de la commission des finances pour la présentation de ce crédit d'engagement.

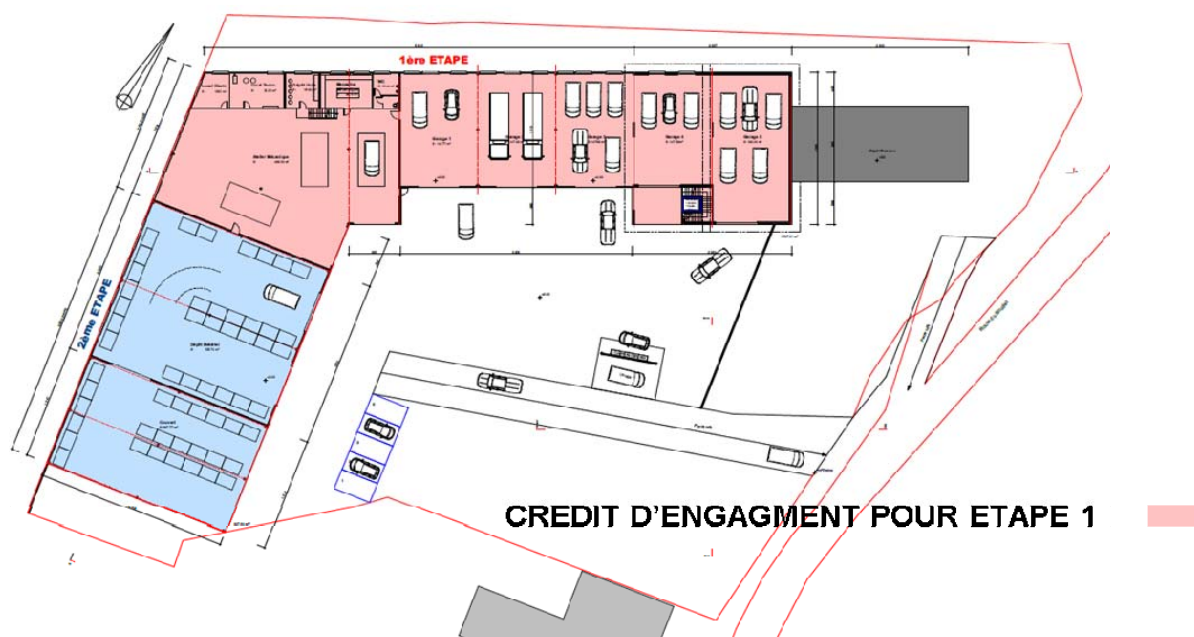
Le coût des travaux pour l'étape 1 est estimé à CHF 4,3 mio, répartis sur les années 2018 et 2019, financés par un autofinancement et un emprunt, selon la planification budgétaire ci-après :

PLANIFICATION BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES	AUTO-FINANCEMENT	EMPRUNT
2018	1'750'000.00	-	863'000.00	887'000.00
2019	2'550'000.00	-	1'299'000.00	1'251'000.00
	4'300'000.00	-	2'162'000.00	2'138'000.00

Les charges découlant de cet investissement sont estimées ainsi :

COUTS INDUITS		2018	2019	2020	2021	2022
INTERETS (estimés à 1.0%)	1.00%	8'870.00	21'380.00	21'380.00	21'380.00	21'380.00
AMORTISSEMENTS (10%)	10.00%	175'000.00	412'500.00	371'250.00	334'125.00	300'712.50
ENTRETIEN, CHAUFFAGE, ELECTRICITE	0.00% idem actuel		-	-	-	-
FRAIS DE PERSONNEL	0.00% idem actuel					
CHARGES ANNUELLES TOTALES		183'870.00	433'880.00	392'630.00	355'505.00	322'092.50

Ce projet se réaliserait en deux étapes, l'étape 1 sur les années 2018 et 2019 et l'étape 2 une extension possible pour les années futures.



La parole n'étant pas demandée, l'assemblée est invitée à répondre à la question suivante :
Acceptez-vous le crédit d'engagement de 4,3 mios pour pour la réalisation de la 1^{ère} étape du dépôt des travaux publics ?

Avec aucune abstention et aucune voix contre, ce crédit d'engagement est accepté à l'unanimité par l'assemblée primaire.

M. le Président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

4. Zone de détente et de sports de Oure – crédit complémentaire – approbation

Le projet de la zone de détente et de sports de Oure prend forme et entre dans sa dernière étape. Il se veut un projet pour toute la population et non uniquement pour la pratique du football.

Pour cela, de multiples installations et zones d'activités seront aménagées proposant ainsi aux habitants de notre Commune des loisirs variés et destinés à toutes et à tous.

Le projet a évolué pour être le plus attractif et le plus complet possible pour nos citoyennes et citoyens. Ces adaptations et ces activités supplémentaires ont un coût qui engendre un dépassement du crédit initialement prévu.

Selon l'article 10 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes, l'organe appelé à prendre une décision générant immédiatement ou ultérieurement des charges ou des revenus pour la

commune doit être informé au préalable des coûts, des coûts induits, du financement et des répercussions sur l'équilibre des finances, aussi, M. le Président cède à nouveau la parole à M. Vincent Reynard, vice-président de la commune et responsable de la commission des finances pour la présentation de ce crédit d'engagement complémentaire.

Le crédit d'engagement qui avait été soumis à l'assemblée primaire du 14 décembre 2015, se divisait ainsi :

- terrain synthétique et vestiaires	CHF	3'000'000.—
- zone de détente et de sports	CHF	2'600'000.—
- locaux du service de l'entretien	CHF	600'000.—
- parking	CHF	800'000.—
Coût total	CHF	7'000'000.—

Avec une première étape dont le coût avoisinera CHF 5,2 mios et une deuxième étape estimée à CHF 2.8 mios, le montant total dépassera ce crédit d'engagement. Aussi, le 4 octobre dernier, le Conseil communal a décidé de soumettre à l'acceptation de l'assemblée primaire un crédit d'engagement complémentaire de CHF 1 mio.

	COUT FINAL	COUT INITIAL	COMPLEMENT
COUT REEL ETAPE 1 ET BUDGET ESTIMATIF ETAPE 2	8'011'727.12	7'000'000.00	1'011'727.12
SUBVENTIONS CANTONALES ESTIMEES	375'000.00	375'000.00	0.00
COUTS A CHARGE DE LA COMMUNE	7'636'727.12	6'625'000.00	1'011'727.12

Le coût final des travaux est estimé à CHF 8 mios, répartis sur les années 2016 et 2019, financés par un autofinancement et un emprunt, selon la planification budgétaire ci-après :

PLANIFICATION BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES	AUTO-FINANCEMENT	EMPRUNT
2016	3'261'727.12	-	3'021'727.12	240'000.00
2017	2'600'000.00	220'000.00	1'435'000.00	945'000.00
2018	2'000'000.00	80'000.00	1'302'000.00	618'000.00
2019	150'000.00	75'000.00	75'000.00	-
	8'011'727.12	375'000.00	5'833'727.12	1'803'000.00

Les charges découlant de cet investissement sont estimées ainsi, avec présentation des coûts induits pour ce crédit d'engagement complémentaire :

COUTS INDUITS		2016	2017	2018	2019	2020
INTERETS (estimés à 1%)	1.80%	4'320.00	8'295.00	12'621.00	12'621.00	12'621.00
AMORTISSEMENTS (10%)	0.70%	326'172.71	531'555.44	670'399.90	610'859.91	549'773.92
ENTRETIEN, CHAUFFAGE, ELECTRICITE	10.00%	-	29'308.64	78'617.27	80'117.27	80'117.27
FRAIS DE PERSONNEL	0.50%	-	-	-	-	-
	1.00%	-	-	-	-	-
CHARGES ANNUELLES TOTALES		330'492.71	569'159.08	761'638.17	703'598.18	642'512.19
CHARGES ANNUELLES TOTALES SELON CREDIT D'ENGAGEMENT INITIAL		318'000.00	502'200.00	670'500.00	611'400.00	558'000.00
COUT INDUITS SUPPLEMENTAIRES		12'492.71	66'959.08	91'138.17	92'198.18	84'512.19

Présentation schématique des deux étapes du projet de la zone de détente et de sports de Oure :



et des différentes activités qui seront aménagées :



4.1. Questions de citoyens

Qu'est-ce qu'un pump track ?

C'est un parcours de bosses et de virages relevés, un peu comme un parcours de motocross mais pour VTT.

Le traitement de la zone polluée n'a-t'il pas été prévu au départ ?

La réhabilitation du site de Oure a été mise en œuvre au départ du projet mais un suivi environnemental était nécessaire pour une investigation de détail pour les eaux de percolation.

Quelles seraient les conséquences si l'assemblée primaire devait refuser ce crédit complémentaire ?

Certaines installations proposées seraient abandonnées. Parmi les investissements les plus élevés, figurent le pump track, la fontaine interactive.

La volonté du Conseil communal est de proposer des activités pluridisciplinaires pour éviter une activité mono-sportive, le football.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est invitée à répondre à la question suivante :
Acceptez-vous le crédit d'engagement complémentaire de 1 mio pour terminer la réalisation de la zone de détente et de sports de Oure ?

Avec une abstention et aucune voix contre, ce crédit d'engagement complémentaire est accepté à une évidente majorité par l'assemblée primaire.

M. le Président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

5. Présentations du budget 2018 et du plan quadriennal 2018-2021 de la Municipalité

M. le Président repasse la parole à M. Vincent Reynard, vice-président et responsable de la commission des finances, pour la présentation du budget 2018.

Ce budget a été examiné par la commission des finances et accepté par le Conseil communal, le 8 novembre dernier.

M. le Vice-Président commente le budget 2018 de la Municipalité, en apportant les précisions nécessaires pour les rubriques où les montants diffèrent quelque peu, au regard des comptes 2016.

Pour éviter une avalanche de chiffres, la présentation avec les commentaires de M. le Vice-Président est limitée aux niveaux 2 et 3 de l'arborescence du plan comptable harmonisé. Tant pour le fonctionnement que pour les investissements, des tableaux globaux et par rubriques comparent les charges et revenus, dépenses et recettes des budgets 2017 et 2018 et des comptes de l'année 2016.

Par ailleurs le message introductif, sur les budgets 2018 de la Municipalité et de la Bourgeoisie de Savièse soumis à l'approbation des assemblées, publié sur le site internet présente dans le détail le budget 2018 de la Municipalité.

Les récapitulatifs des comptes municipaux s'établissent comme suit :

Pour les comptes de fonctionnement :

<i>le total des charges se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>31'433'714.00</i>
<i>le total des revenus se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>31'163'618.00</i>
<i>excédent de charges</i>	<i>CHF</i>	<i>270'096.00</i>

Pour les comptes d'investissement :

<i>le total des dépenses se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>9'550'000.00</i>
<i>le total des recettes se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>280'000.00</i>
<i>investissements nets</i>	<i>CHF</i>	<i>9'270'000.00</i>
<i>marge d'autofinancement</i>	<i>CHF</i>	<i>4'574'905.00</i>
<i>soit une insuffisance de financement de</i>	<i>CHF</i>	<i>4'695'095.00</i>

Les investissements nets prévus d'env. CHF 9.3 mios sont supérieurs à la marge d'autofinancement d'env. CHF 4,6 mios. La Commune devra faire appel à des financements tiers pour réaliser ces investissements.

Les principaux investissements prévus au budget 2018 sont :

- le remplacement de la porte d'entrée de la Maison de Commune,
- le changement des portes et de la chaufferie de Moréchon 1,
- les travaux de consolidation pour le site du Château de la Soie – Neinda,
- la fin du projet de la zone de détente et de sports de Oure,
- divers travaux routiers,
- le remplacement intégral des ampoules de l'éclairage public, remplacement échelonné sur plusieurs années,
- le début du chantier pour les nouveaux locaux des travaux publics au Bouèlé,
- la construction du parking pour le projet Saint-Germain Centre,
- la continuité de la mise en œuvre de la conduite sous pression dans la galerie du tunnel du Prabé,
- les travaux d'investissement nécessaires au maintien de notre réseau d'eau potable,
- la poursuite des travaux pour le PGEE (plan général d'évacuation des eaux),
- diverses études seront réalisées, en autres, pour l'urbanisation et l'établissement d'une carte des dangers,
- l'aménagement d'une place de pique-nique à Binii,
- l'achat d'un magasin mobile pour la vente de produits locaux.

Si le budget 2018 laisse apparaître un faible excédent de dépenses, les perspectives pour les années à venir tendent à démontrer que l'équilibre financier ne pourra être obtenu que par la poursuite des mesures de rationalisation pour la maîtrise des charges de fonctionnement et qu'à partir de l'horizon 2020/2021 des nouvelles sources de revenus devront obligatoirement être trouvées.

En regard des investissements prévus en 2018, il en résulte un découvert de financement d'env. CHF 4,7 mios qui nécessitera de faire appel à une nouvelle ligne de crédit. Pour les années suivantes et selon le niveau des investissements consentis la situation financière de la commune permettra de faire face à ses engagements sans que la fortune nette ne soit notablement influencée.

Malgré une politique d'investissements relativement élevée, l'endettement par habitant pourra être contenu dans un niveau d'endettement faible, selon les critères établis par l'Etat du Valais.

M. Reynard enchaîne en présentant le plan quadriennal 2018-2021, feuille de route de l'autorité, qui sera approfondi par le Conseil communal, avec comme principaux projets :

- Les rénovations de la toiture et des façades de la Maison de Commune.
- Des travaux conséquents sont nécessaires ces prochaines années pour Moréchon 1 (changement des fenêtres, porte, chauffage)
- Une obligation s'impose aussi, soit la mise aux normes des bâtiments scolaires des villages ou en variante l'aménagement de nouvelles classes par la construction d'un nouveau bâtiment à Moréchon. Des montants ont été prévus à cet effet dans le plan quadriennal.
- Les dépenses liées à l'aménagement du réseau routier communal seront importantes ces prochaines années dans le cadre de nombreux projets planifiés.
- La construction des nouveaux locaux pour travaux publics ainsi que les dépenses liées au projet de Saint-Germain Centre.
- La mise en œuvre de la conduite sous pression dans la galerie du tunnel du Prabé devrait se terminer en 2019.

Le remplacement des fenêtres, prévu sur les années 2019 à 2023, pourrait débuter en 2018 si la procédure nécessaire pour le changement de zone ne permettait pas un début des travaux en 2018 pour les futurs locaux des travaux publics. Cette anticipation pourrait aussi concerner le remplacement par la technologie LED de l'éclairage public actuellement au mercure, prévu sur six ans.

Ces investissements seront importants mais nécessaires pour garantir le développement de notre Commune.

M. le Président remercie M. le Vice-Président pour la présentation du budget 2018.

5.1. Question de citoyens

Qu'en est-il de la route de contournement ?

La planification cantonale prévoit un début des travaux de la route de contournement pour 2021 voire 2022.

La déviation pour le tronçon Belvédère – Binii pourrait débiter en 2021, soit en parallèle avec le tronçon à l'aval, dont le maître d'œuvre est l'Etat du Valais.

6. Approbation du budget 2018 de la Municipalité

La parole n'étant plus demandée, M. le Président rappelle l'obligation de l'assemblée primaire de décider du budget et propose de passer au vote.

Le budget 2018 de la Municipalité est accepté à l'unanimité par l'assemblée primaire.

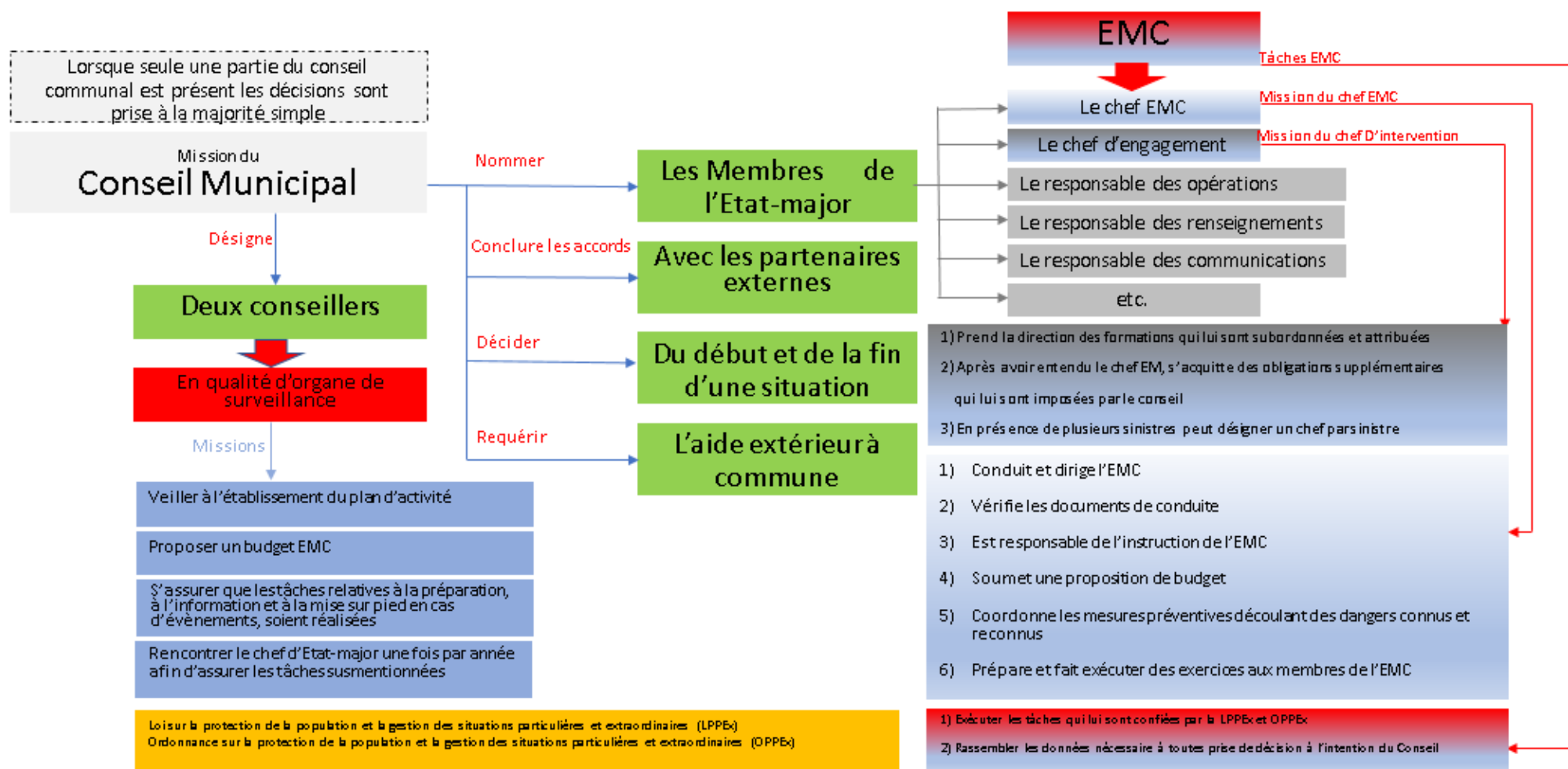
M. le Président remercie l'assemblée de la confiance témoignée à l'exécutif communal en acceptant le budget tel que proposé.

7. Règlement EM de conduite communal – approbation

Toutes les communes doivent se doter d'un état-major en cas de catastrophe, organe qui doit être capable de prendre en main la gestion des secours et des interventions après une catastrophe majeure. La commune est dotée de cet organe depuis des années maintenant, mais elle doit aussi avoir un règlement officiel et validé par l'assemblée primaire qui permet de régler le fonctionnement de cet organe.

M. le Président passe la parole à M. Steven Dumoulin, conseiller communal en charge de la commission sécurité publique, pour la présentation de cet objet.

M. Dumoulin présente les dispositions du règlement sous la forme d'un tableau synthétisé : les tâches du Conseil communal, de l'EM de conduite communal, les missions du chef de l'EM de conduite communal, du chef d'engagement de l'organe de surveillance, basées sur la loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (LPPEX) et l'ordonnance sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (OPPEX).



- **Forme d'approbation du règlement**

Selon l'article 16 de la loi sur les communes, les règlements sont soumis au vote article par article ou, si la majorité de l'assemblée le décide, chapitre par chapitre ou en bloc.

Aussi, l'assemblée primaire est invitée à se prononcer sur la question d'une validation du règlement article par article, chapitre par chapitre ou en bloc ?

L'assemblée primaire décide, à main levée, avec une abstention et aucune voix contre, d'approuver en bloc ce règlement d'état-major de conduite communal.

Personne n'ayant proposé le vote au scrutin secret, le vote aura lieu à main levée.

Au moyen de diapositives, M. Steven Dumoulin débute la présentation du règlement article par article, en invitant l'auditoire à intervenir pour toutes remarques ou questions. A l'article trois du règlement, l'auditoire propose de passer sans autre à l'approbation du règlement sans le défilement de tous les articles.

Décision :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet à l'approbation de l'assemblée primaire le règlement communal d'état-major de conduite communal.

A main levée et à l'unanimité moins une abstention et sans voix contre, l'assemblée primaire approuve le nouveau règlement d'état-major de conduite communal.

Au nom du Conseil communal, M. le Président remercie l'assemblée de la confiance témoignée.

8. **Divers**

8.1. **Révision du règlement de constructions et de zones**

Alors que le calendrier annoncé lors de l'assemblée primaire du 16 octobre dernier indiquait une consultation du règlement de constructions et de zones pour la fin d'année, cette échéance est quelque peu retardée.

Ce règlement a été soumis, pour une première lecture, au service juridique et administratif du DTME.

Son retour étant prévu pour le début de l'année, la consultation du règlement devrait débiter vers la mi-janvier avec sa publication sur le site de la Commune.

8.2. **NPA 1965 Savièse**

M. le Président rappelle que dès le 1^{er} janvier 2018, un seul code postal 1965 Savièse couvrira l'ensemble du territoire saviésan, exception faite de Vuisse et de la Sionne.

L'empreinte saviésanne étant bien marquée parmi nos citoyennes et nos citoyens, l'autorité a été ravie que la démarche entreprise pour obtenir un code postal unique à Savièse a abouti.

La population saviésanne l'a d'ailleurs grandement plébiscité lors du sondage qui s'est déroulé en été dernier.

Après informations obtenues auprès de la poste, la population saviésanne dispose d'un délai de trois ans pour annoncer à ses correspondants la simplification intervenue dans son adresse, soit la disparation du nom du village ou autre lieu-dit.

La recherche d'une adresse saviésanne par le biais d'un annuaire informatique sera également grandement facilitée, car elle sera désormais localisée sous Savièse alors qu'actuellement elle figurait sous le nom du village.

8.3. Question écrite d'une citoyenne – conseil général

M. le Président donne lecture du courrier adressé par une citoyenne de Savièse, Mme Rosita Morelato-Reynard

Concerne : question en vue de l'Assemblée primaire du 18 décembre 2017.

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseiller(ère)s,

J'ai bien pris note de la convocation à l'Assemblée citée en marge et je vous en remercie. C'est avec intérêt que j'ai parcouru les différents documents y relatifs et j'ai constaté que lors de la dernière Assemblée primaire, il y avait environ 400 citoyens. A mon avis, un Conseil Général permettrait aux personnes qui le souhaitent d'aider le Conseil Communal dans la gestion des différents secteurs communaux tout en mettant fin à ce système d'Assemblée primaire qui, bien que fort important et efficace durant de très nombreuses années, me semble devenu aujourd'hui obsolète.

Voici donc ma question

- *compte tenu de l'importance du budget et des comptes actuels, soit environ frs. 30 millions*
- *compte tenu de l'évolution de la population habitant la commune de Savièse, soit environ 8000 personnes dont environ 5000 personnes majeures*

LE MOMENT N'EST-IL PAS OPPORTUN D'ORGANISER LA MISE EN PLACE D'UN CONSEIL GÉNÉRAL À SAVIÈSE?

D'avance, je vous remercie de l'intérêt porté à ma question et dans l'attente de l'avis du Conseil Communal à l'occasion de l'Assemblée primaire, je vous présente, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseiller(ère)s, mes meilleures salutations.

*Rosita Morelato
Citoyenne Libre de tous partis*

M. le Président apporte son appréciation et non celle de l'autorité communale car ce courrier a été reçu à l'administration communale le 12 décembre dernier et le Conseil communal n'a pas siégé depuis.

Une initiative dans ce sens avait été lancée l'année dernière. Elle n'a pas abouti. En 2015, la réforme de la Constitution R21 qui prévoyait un conseil général pour les communes de plus de 5'000 habitants a été rejetée par les bulletins blancs.

M. le Président souligne les dispositions de la loi sur les communes :

Art. 20 Principe

Toute commune dont la population est supérieure à 700 habitants peut élire un conseil général.

Art. 21 Nombre de membres

Le nombre des membres du conseil général est fixé comme il suit, sur la base du dernier recensement fédéral:

- a) jusqu'à 1'000 habitants: 20 membres;
- b) de 1'001 à 5'000 habitants: 30 membres;
- c) de 5'001 à 10'000 habitants: 45 membres;
- d) dès 10'001 habitants: 60 membres.

Le règlement communal d'organisation peut fixer librement le nombre des membres du conseil général entre 20 et 80.

La décision finale appartient aux citoyennes et citoyens (env. 5'300 personnes) de décider la mise en place d'un conseil général à Savièse.

Avantages d'un conseil général :

- délibération plus soutenue pour le budget,

- assure le contrôle de la gestion de la commune avec une analyse plus poussée des comptes communaux,
- épiluche les règlements communaux.

Inconvénients :

- pour Savièse, le conseil général devrait se composer de 45 membres, ce nombre pourrait être réduit par le biais du règlement communal d'organisation,
- première législature, présence assidue des membres du Conseil général... pour les législatures suivantes, difficulté à trouver des membres,
- perte de pragmatisme, beaucoup de discussions,
- lourdeur administrative,
- disparition de l'assemblée primaire, le citoyen ne pourra plus participer aux décisions pour des sujets qui le touchent directement, comme ce fut le cas lors de la dernière assemblée primaire pour le règlement sur la gestion des déchets,
- ses séances sont publiques, cependant la population ne peut y intervenir.

M. le Président a l'idée de proposer un débat public sur ce sujet. L'association GABA nouvellement créée, composée de jeunes citoyens, pourrait organiser cette soirée. L'information serait donnée par le biais d'un tout-ménage présentant les avantages et inconvénients d'un conseil général. Un sondage pourrait être également lancé auprès de la population. Si le conseil général est plébiscité, le Conseil communal soumettra au vote l'introduction d'un conseil général à Savièse.

Répondant à la question de M. le Président d'introduire un conseil général à Savièse, la tendance de l'assemblée primaire de ce soir est négative.

A la question d'une citoyenne, le coût engendré avec un conseil général n'a pas été estimé. Il est probable qu'un conseil général réduirait le nombre de conseillers communaux et avec, la disparition de certaines commissions communales. Au final, ce coût ne devrait pas être exorbitant.

8.4. Routes et trottoirs - déblaiement de la neige

M. Lévy Dubuis, ancien conseiller communal, tient à remercier et à féliciter le service des travaux publics pour son intervention lors de la première offensive de l'hiver.

M. Dominique Liand, conseiller communal en charge des travaux publics, se chargera de transmettre le message aux collaborateurs du service des travaux publics.

8.5. Vallée de la Morge – saison hivernale

Mme Maria Mounir a reçu ce jour un courrier de la Commune de Savièse lui interdisant, après 20ans, d'accéder en hiver à son chalet de Visse.

M. le Président replace les éléments dans leur contexte.

Il rappelle l'avalanche qui s'est abattue en mars dernier sur le hameau de Van d'En Haut au-dessus de Salvan, provoquant de gros dégâts matériels, heureusement sans faire de victimes. La configuration de Van d'En Haut est identique à celle de la vallée de la Morge. Des chalets situés en différentes zones avec un trajet risqué pour y accéder.

Les courriers adressés à tous les propriétaires dont leur chalet est situé dans une zone à risques ou dont l'accès traverse une zone à risques ont été rédigés selon un avis de droit.

L'autorité, ayant connaissance des dangers encourus dans la vallée de la Morge en période hivernale, sans aviser les propriétaires de chalets concernés, est passible non pas d'homicide par négligence, mais d'homicide volontaire.

Pour les chalets situés dans une zone à risques, une interdiction d'habitation a été ordonnée.

Pour les chalets dont l'accès traverse une zone à risques, une interdiction d'y accéder a été ordonnée par les routes officielles.
L'autorité doit se prémunir, se couvrir, elle ne peut assumer les risques que lui ferait courir toute personne ne respectant l'interdiction donnée.

Ce courrier met aussi chaque propriétaire face à ses propres responsabilités. La montée en raquettes ou en peau de phoque quel que soit le chemin emprunté engage la propre responsabilité de la personne.

Les conducteurs de luges à moteur ont également été informés des risques encourus. Des préavis favorables ont été délivrés uniquement pour des chalets situés en zone blanche et dont l'accès ne traverse pas une zone à risques.

M. Dominique Liand, conseiller communal, souligne aussi qu'en cas d'accident, il est probable que même les assurances privées n'y répondront pas.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée primaire est terminée.

M. le Président ouvre l'assemblée bourgeoisiale en invitant préalablement les non-bourgeois à rejoindre le hall du Baladin pour l'apéritif ou profiter du confort du théâtre en étant priés de s'abstenir de voter.

L'assemblée bourgeoisiale

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 16 octobre dernier est accepté tel que publié sur le site internet de la Commune avec les remerciements à son auteure, la secrétaire communale.

2. Présentation du budget 2018 de la Bourgeoisie

M. le Président passe la parole à M. Vincent Reynard, vice-président et responsable de la commission des finances, pour la présentation du budget 2018.

M. Vincent Reynard, vice-président, apporte les explications utiles et nécessaires.

Les récapitulatifs des comptes bourgeoisiaux s'établissent comme suit :

2.1. Récapitulatif des charges et des revenus du compte de fonctionnement

Pour les comptes de fonctionnement		
le total des charges se monte à	CHF	136'670.00
le total des revenus se monte à	CHF	105'830.00
excédent de charges	CHF	30'840.00

Les charges bourgeoisiales sont relativement stables d'une année à l'autre, seules celles relatives aux prestations pour l'entretien des immeubles bourgeoisiaux peuvent amener à des dépenses plus conséquentes.

Les recettes résultent principalement des locations des alpages ainsi que des locations perçues auprès de la commune pour les locaux que celle-ci occupe sur les terrains bourgeoisiaux.

2.2. Récapitulation des dépenses et des recettes du compte des investissements

Pour les comptes d'investissement		
le total des dépenses se monte à	CHF	40'000.00
le total des recettes se monte à	CHF	210'000.00
excédent de recettes	CHF	170'000.00

Les investissements prévus de CHF 40'000.– concernent l'aménée d'eau aux alpages et aux chalets d'alpages.

Les recettes sont composées des subventions à toucher en 2018 pour les travaux réalisés en 2017 à l'alpage de Tsanfleuron.

Les comptes bourgeoisiaux ne devraient pas enregistrer de fortes variations pour les années futures. La politique d'investissement se limitera aux travaux d'amélioration des alpages du fait que les investissements pour la production fromagère ont été entrepris en 2017.

M. le Président remercie M. le Vice-Président pour la présentation du budget 2018.

3. Approbation du budget 2018 de la Bourgeoisie

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote pour l'approbation du budget 2018 de la Bourgeoisie.

Avec aucune abstention et aucune voix contre, le budget 2018 de la Bourgeoisie est accepté à l'unanimité par l'assemblée bourgeoisiale.

M. le Président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

4. Agrégation d'une nouvelle personne

A l'heure où la part de bourgeois devient chaque année plus faible par rapport aux non bourgeois, c'est toujours un moment privilégié pour une bourgeoisie de pouvoir accueillir une nouvelle famille ou un nouveau membre dans ses rangs.

Aujourd'hui c'est M. Valentin Aymon qui nous fait le plaisir de demander l'agrégation à la bourgeoisie de Savièse.

M. le Président passe la parole à M. David Luyet, conseiller communal en charge de la commission bourgeoisie et triage forestier, pour la présentation du candidat.

M. Luyet lance un coup de gueule car les bourgeois sont toujours de moins en moins nombreux. A sa demande une minute de silence est observée pour honorer tous les bourgeois qui nous ont quittés ces dernières années. Merci pour eux.

Les deux entités bourgeoisiales, la commission et le Conseil, ont la volonté de la dynamiser et la rendre plus attractive. Des pistes sont en cours.

M. Luyet se tient à la disposition des non-bourgeois pour toute personne intéressée à l'achat de la bourgeoisie de Savièse. La demande est présentée à la commission, cette dernière soumet son préavis au Conseil bourgeoisial pour approbation. La décision prise par le Conseil bourgeoisial est portée à l'ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale, organe compétent pour accepter une nouvelle famille ou une nouvelle personne au sein de la bourgeoisie de Savièse.

Après son message, M. Luyet présente la personne demandant la bourgeoisie de Savièse, M. Valentin Aymon. Né le 1^{er} septembre 1993, Valentin Aymon est le fils de Jean-Paul et de Barbara née Varone. Après avoir effectué toute sa scolarité à Savièse, Valentin a obtenu un CFC d'employé de commerce, après trois d'apprentissage auprès du syndicat Unia au sein duquel il officie toujours. Valentin n'est pas un inconnu à Savièse, il a entraîné une équipe du FC Savièse, il est membre passif du tennis-club de Savièse, il est membre d'honneur de la fanfare « Echo du Prabé ». Depuis 2017, il est député-suppléant sous l'étiquette du parti socialiste dont il assume la présidence pour la section de Savièse, il est également membre de la société Edelweiss de St-Germain. Une photo de Valentin Aymon est projetée.

L'assemblée bourgeoisiale par applaudissements accueille au sein de sa famille M. Valentin Aymon.

M. Aymon se présente à l'assemblée bourgeoisiale, la remercie de l'avoir accepté comme bourgeois de Savièse et comme il est d'usage en pareille circonstance il se fait un honneur d'offrir la verrée qui sera servie au terme de cette assemblée.

5. Divers

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie toutes et tous de leur présence et leur souhaite ainsi qu'à leurs proches de belles fêtes de fin d'année.

L'assemblée est levée à 21h45. Elle est suivie du verre de l'amitié servi par notre huissier communal et offert par M. Valentin Aymon, nouveau bourgeois de Savièse.

La Secrétaire